

# Le guide des outils

*d'éducation à la loi et à la citoyenneté*

# GUIDE DES OUTILS ANIMÉS PAR L'A.D.E.J.

Ce guide s'adresse aux membres des équipes éducatives des établissements scolaires et structures associatives, ainsi qu'à toutes les personnes en contact avec un public jeune.

L'équipe de l'ADEJ se compose de juristes spécialisés en droit des mineurs. Ce guide vous présente les outils pédagogiques de l'association que les intervenants de l'ADEJ peuvent animer directement.

Vous y trouverez également des supports pouvant servir de base à l'élaboration de projets de fonds d'accès au droit et à la citoyenneté à construire avec les équipes éducatives.

Ces outils pédagogiques (expo, vidéo, jeux...) sont regroupés en cinq thématiques :

- Droits des mineurs
- Justice des mineurs
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
- Citoyenneté
- Droit et milieu scolaire

Ces outils sont adaptés aux différentes tranches d'âge (enfants, adolescents et jeunes adultes). L'équipe de l'ADEJ se tient à votre disposition pour bâtir avec vous des projets adaptés en fonction de vos attentes et des problématiques soulevées sur chaque territoire.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à nous contacter :

ADEJ

4, rue Paradis

13001 Marseille

Tél : 04 86 77 65 44

Mail : [association.adej@wanadoo.fr](mailto:association.adej@wanadoo.fr)

Fax : 04 91 50 87 81

# Droit des mineurs

## Alice au pays des droits de l'enfant

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	9 à 11 ans	1h à 1h30

Cette vidéo se présente sous la forme d'un dessin animé, dans lequel les personnages « voyagent » au travers de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, afin de présenter les 10 droits les plus importants de la Convention. Elle est aussi illustrée par des photos d'enfants sur différents thèmes, tels que la misère, la famine, le travail forcé, la maladie, la guerre.

Après avoir regardé la vidéo, les enfants doivent trouver, en groupe, parmi des photos qui leur sont distribuées, celles qui se rapportent à chacun des droits abordés dans la vidéo. Cette animation permet aux élèves de s'exprimer sur les droits de l'enfant.

## Graine de droit

Support	Public visé	Durée d'animation
Jeu de plateau	9 à 11 ans	1h à 1h30

Suite à une demande croissante d'actions dans les écoles élémentaires, l'outil « Graine de droit » a été créé par l'ADEJ en partenariat avec le centre social Saint-Gabriel et l'école Clair Soleil de Marseille.

« Graine de droit » se présente sous forme d'un jeu de plateau où les enfants doivent répondre à des questions qui ont trait à des problèmes juridiques. Quatre grandes thématiques sont abordées au cours du jeu : Justice, Citoyenneté, Droits de l'enfant, Acceptation des différences.

Dans le jeu, il est proposé aux enfants de partir faire le tour du Monde avec la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant) pour découvrir les droits et les devoirs des enfants dans ce Monde dont ils font partie.

Le point de départ est New-York et, en avançant, les élèves parcourent la planète. Les enfants lancent les dés et avancent sur le plateau, ils tirent une carte qui correspond à une des thématiques citées plus haut. En outre, ils peuvent tomber sur la catégorie "Le savais-tu ?", où il n'y a pas de question mais où nous apportons un petit éclairage sur la situation des enfants dans le Monde.

Ces questions permettent d'engager le débat avec les enfants et de les informer sur la loi.

## A la rencontre d'Eloi

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Livret pédagogique</i>	<i>9 à 11 ans</i>	<i>1h à 1h30</i>

Un livret pédagogique et ludique distribué à chaque élève sert de support à cette animation.

Notre objectif, dans celle-ci, est de permettre aux enfants de comprendre pourquoi les lois existent, à travers les différents niveaux de règles (famille, école, ville, pays...). Nous souhaitons leur permettre d'identifier les auteurs, les acteurs des lois, et les personnes chargées de les faire appliquer.

Pour ce faire, nous proposons plusieurs phases :

- Définir les règles et les différencier des lois en expliquant pour chacune les auteurs et les lieux où ces dernières sont applicables. Nous partons des règles de la famille en élargissant à celles qui s'appliquent partout et à tous.
- Expliquer les fonctions des lois en matière de protection et de gestion de la vie en société.
- Expliquer ce qui se passe lorsque les lois ne sont pas respectées et pourquoi il existe des sanctions.
- Enfin, nous expliquons aux enfants qu'ils bénéficient de droits spécifiques inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

## Mon internet en sécurité

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Support interactif Powerpoint</i>	<i>9 à 12 ans</i>	<i>1h30 à 2h</i>

Internet est désormais un outil incontournable, et concerne de plus en plus les jeunes enfants (9/10 ans) tant sur le plan pédagogique que sur le plan des loisirs. Il s'agit de faire comprendre aux élèves des écoles primaires comment utiliser Internet en toute sécurité. Le but est de les sensibiliser aux risques engendrés par l'utilisation des nouvelles technologies, tout en leur démontrant que la loi est aussi présente dans cet espace de liberté, afin de les protéger par la voie de limites posées.

L'ADEJ a réalisé une animation Powerpoint qui sert de support à l'intervention pour traiter de la sécurité sur Internet à partir de trois axes principaux :

- Définition : Qu'est-ce qu'Internet ? Que peut-on y faire ? Que peut-on y trouver ? Puis-je me protéger ?
- Protection : Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit sur Internet ? A partir du leitmotiv « Ni victime, ni auteur(e) », donner des exemples d'infractions et donner aux jeunes élèves les clés pour qu'ils se protègent et qu'ils soient protégés.
- Discussion et échange : Les informations sur Internet sont-elles toujours sérieuses ? Peut-on y trouver des images choquantes ? Certains propos sont-ils dangereux ?

Le support Powerpoint élaboré a été adapté à la tranche d'âge concernée. En intervention, l'échange est organisé autour des questions « Vrai ou Faux » facilitant l'interactivité, la pédagogie et la mémorisation. De nombreux exemples viennent illustrer l'éveil juridique envisagé, permettant aux enfants de reconnaître certaines situations et utiliser ainsi Internet en toute sécurité.

## Droit et Internet

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Support interactif Powerpoint</i>	<i>10 à 15 ans</i>	<i>2h</i>

Internet est un formidable outil ainsi qu'un espace de liberté important. L'apparent anonymat favorise le sentiment d'absence de risque, voire d'impunité. Mais Internet comporte des risques. C'est pourquoi cet espace de liberté est limité, encadré. Le réseau n'est pas une zone de « non-droit ». L'objectif de l'animation est d'aborder l'aspect juridique d'Internet en informant les jeunes des risques qu'ils encourent. De plus, ils ne savent pas toujours que la loi les protège des atteintes dont ils pourraient être victimes sur Internet. De la même façon, ils ignorent, souvent, qu'ils encourent une sanction s'ils en sont eux-mêmes auteurs. Il s'agit, à travers différentes mises en situation, de baliser l'environnement juridique, pour leur permettre d'utiliser Internet en toute sécurité.

L'association ADEJ a réalisé une « animation PowerPoint » qui sert de support à l'intervention pour traiter des aspects juridiques en développant huit thèmes principaux : le téléchargement, le streaming, les jeux concours, les jeux en réseau, Skype, Facebook, les sites +18 et Twitter.

- Sur le thème des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...) nous évoquons les limites à la liberté d'expression (insultes et propos racistes/homophobes), et certains comportements que les jeunes adoptent parfois sans se rendre compte qu'ils sont dans l'illégalité (diffamation et harcèlement, notamment moral).
- Nous mettons aussi l'accent sur le droit à l'image, le respect de la vie privée, et l'utilisation de certains sites ou applications (Skype, Snapchat...).
- La notion de droit d'auteur est développée, afin qu'ils prennent conscience des règles qui régissent la création artistique et son emploi (téléchargement et streaming).
- Enfin, les jeux en réseau et les sites +18 sont des exemples permettant de montrer aux jeunes que la loi vise également à les protéger, et quels sont les mécanismes mis en place pour cela (contrôle parental, « P.E.G.I », limites d'âge...)

## www.lycée.net

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Support interactif Powerpoint</i>	<i>15 à 20 ans</i>	<i>2h</i>

Si la plupart des lycéens sont des utilisateurs réguliers d'Internet, ils ne sont pas toujours conscients des risques et des infractions liés à l'utilisation qu'ils peuvent en faire. C'est pourquoi l'association ADEJ a développé une animation à destination des lycéens afin de leur exposer comment la loi encadre certaines activités. L'objectif est de montrer, à travers des exemples concrets, comment la loi permet de les protéger et de faire en sorte que leurs droits ne soient pas que virtuels.

L'équipe de l'ADEJ a développé cet outil en se basant sur une autre animation « Droit et Internet » mais en l'adaptant, tant par sa forme que par son contenu, à un public de lycéens.

Avec l'appui d'un diaporama Powerpoint, les juristes de l'ADEJ échangent avec les élèves sur différentes activités pratiquées sur Internet. La liberté d'expression (réseaux sociaux), la protection des données personnelles, le respect de la vie privée, la diffusion d'images et de vidéos, les achats, le téléchargement et enfin la cybercriminalité sont ainsi abordés.

Il s'agit de baliser l'environnement juridique pour leur permettre d'aller sur Internet en tant que personne responsable de ses actes (un focus sur la Justice Pénale des Mineurs est fait à cette occasion) mais également de leur faire connaître les règles de sécurité dans son utilisation.

## Que ferais-tu si ?

Description	Public visé	Durée d'animation
Support interactif Powerpoint	11 à 13 ans	2h

Conçue et réalisée par les juristes de l'ADEJ en partenariat avec le collège E. Quinet de Marseille, cette animation permet d'aborder le thème de la maltraitance.

L'objectif de cette animation est d'une part, de sensibiliser les jeunes au phénomène de la maltraitance et de l'enfance en danger et, d'autre part, de proposer des moyens d'action face à de telles situations. Les jeunes peuvent avoir des représentations erronées des conséquences d'un signalement, ce qui peut constituer un obstacle à la parole d'une victime ou de ses pairs. L'action comprend donc également un travail sur les idées reçues.

L'équipe de l'ADEJ utilise un support Powerpoint audio mettant en scène deux enfants en danger ; l'un d'eux est un enfant en risque, tandis que l'autre est un enfant maltraité. A travers l'analyse des différentes étapes de leur histoire, les juristes de l'ADEJ sollicitent les élèves pour envisager ensemble les solutions pour protéger ces enfants et aider leur famille.

L'animation se décompose en plusieurs phases qui permettent d'aborder les thèmes suivants :

- L'autorité parentale : droits et devoirs des parents dans l'éducation des enfants.
- L'enfance en danger : définition à partir des situations décrites dans l'animation puis élargissement à toutes les formes de maltraitance.
- Les personnes et institutions impliquées dans la protection de l'enfance (au sein du collège, des services administratifs et judiciaires), les moyens dont ils disposent et la notion de secret professionnel.

L'implication des équipes médico-sociales durant l'animation est vivement souhaitée afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'action au sein de l'établissement.

## ***D'autres pistes...***

L'équipe de l'ADEJ peut également vous aider à construire des projets pour permettre de présenter et de promouvoir les droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Il est également possible de mettre en exergue l'un d'entre eux.

# Justice des mineurs

## 13/18, questions de justice

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Exposition interactive</i>	<i>13-18 ans</i>	<i>2h</i>

Cette exposition, conçue par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, s'inscrit dans le cadre de la prévention des maltraitances et de la délinquance, grâce à une information sur les droits de l'enfant ainsi que sur la Justice des mineurs.

L'animation de l'exposition met en avant la corrélation entre les droits dont chaque citoyen est bénéficiaire et les devoirs dont il est redevable. Faire émerger la réflexion sur la nécessité de l'existence de règles à respecter, dans toute collectivité, constitue l'objectif principal de cette exposition. Les droits sont primordiaux, mais pour que chacun puisse en bénéficier, le respect des règles est nécessaire.

Présentés sur un support informatique Powerpoint les panneaux de l'exposition permettent d'expliquer les droits de l'enfant et la Justice des mineurs (Convention Internationale des Droits de l'Enfant, droit pénal, civil...).

L'animation fonctionne en trois temps :

- L'introduction :

L'introduction permet de mieux définir la notion de loi, en suscitant les interventions des élèves par diverses questions (Pourquoi la loi ? Qui fait la loi ?...). L'idée forte de ce panneau, consacré à la loi, établit que la loi existe pour éviter la « loi du plus fort » : la loi a pour objectif d'assurer l'égalité et de protéger.

- Les droits et devoirs :

Les principaux droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sont repris un à un : droit à l'identité, droit à l'instruction, droit d'expression, droit à une justice adaptée... La partie sur les droits se termine sur le thème de la justice pénale des mineurs, ce qui constitue une transition vers la troisième partie : les interdictions.

- Les interdictions :

Les interdictions sont ensuite appréhendées sous le prisme de la loi pénale : les infractions. Nous revenons sur les définitions de contravention, délit et crime.

Tout au long de l'animation, les intervenants de l'ADEJ sollicitent les élèves afin que l'animation soit interactive. De même, de nombreux exemples viennent illustrer les trois parties de l'animation, ce qui permet d'instaurer un débat.

## Procès fictif

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Projet</i>	<i>12-18 ans</i>	<i>Plusieurs séances</i>

Dans le cadre du projet « Procès fictif » développé en partenariat avec les établissements, l'ADEJ apporte un soutien sur les questions liées à la Citoyenneté, l'accès au Droit, la Justice et la prévention de la délinquance. Le projet consiste à informer les jeunes sur la citoyenneté, c'est-à-dire sur leurs droits et leurs devoirs. Plus particulièrement, l'accent est mis sur la justice afin de rendre les jeunes à leur tour acteurs et ainsi vecteurs d'informations pour leur entourage.

Il s'agit donc, dans un premier temps, d'informer les jeunes afin qu'ils puissent s'approprier la chaîne pénale et le fonctionnement de la Justice pénale.

Une fois ces connaissances et cette compréhension de la Justice acquises, les jeunes vont participer activement, dans un second temps, à la réalisation d'un procès, dont ils auront fixé eux-mêmes tous les contours.

Il s'agit ainsi de proposer un travail de fond sur la Justice, de rendre accessible au plus grand nombre une information transversale relative à la Justice, afin d'informer et de déconstruire les préjugés et idées reçues.

6 à 10 séances sont prévues : leur nombre varie selon l'ampleur du projet souhaité par la structure demandeuse et le nombre de jeunes concernés par le projet. En effet, certaines séances peuvent être doublées en fonction du nombre de participants et de leur emploi du temps.

Chaque « procès fictif » correspond à un projet de fond spécifique et est donc aménageable en fonction des besoins recensés. Ce projet de fond peut être accompagné de rencontres avec des professionnels de la justice tels que des juges, des avocats... Dès lors ces rencontres sont organisées par l'ADEJ.

## Tribunal : mode d'emploi

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Accompagnement pédagogique</i>	<i>13-18 ans</i>	<i>3 séances de 2h</i>

L'ADEJ propose un accompagnement pédagogique pour les enseignants qui souhaitent assister à une audience du tribunal avec leur classe.

L'action se décompose en 3 séances. Avant les audiences, les juristes de l'association donnent des clés de compréhension aux élèves en abordant, notamment, le fonctionnement et l'organisation de la justice pénale, la procédure pénale, les acteurs à l'audience et le vocabulaire juridique lors d'une première séance introductive de deux heures. Puis, l'ADEJ accompagne les élèves et leurs enseignants aux audiences sur un après-midi.

Enfin, après les audiences, les juristes de l'ADEJ, à partir d'un échange avec les élèves, procèdent à une analyse de celles-ci et répondent aux questions.

Les réservations pour assister aux audiences incombent aux chefs d'établissements. N'hésitez pas à contacter l'ADEJ pour connaître les démarches à suivre.



## L'audience est ouverte

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	13-18 ans	3h

Cette action permet d'apporter une vision concrète de la Justice et du déroulement d'un procès pénal. Grâce aux extraits d'audiences correctionnelles, les élèves découvrent la réalité d'un procès pénal et la confrontent ainsi aux représentations qu'ils peuvent en avoir.

Il s'agit, d'une part, de permettre d'appréhender le rôle et le fonctionnement de la Justice dans sa globalité et, d'autre part, de découvrir plus précisément les différents acteurs de la Justice. Une attention particulière est portée à l'explication des spécificités de la Justice des mineurs.

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice et plus précisément le déroulement d'un procès devant le Tribunal Correctionnel près le Tribunal de Grande Instance. Nous définissons le rôle et la fonction de chacun des acteurs en présence (juge, procureur, huissier, avocats...).

Puis, un support vidéo est présenté à la classe afin d'illustrer les explications fournies la première heure, mais également pour faire émerger la parole et exposer la réalité d'une audience pénale en matière délictuelle.

Les juristes de l'ADEJ proposent ensuite un débat aux élèves, au cours duquel ils répondent aux questions suscitées par la vidéo, en revenant sur les affaires jugées, le déroulement de l'audience et les peines infligées.

## En quête de Justice

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo	11-16 ans	2h

Cette action permet de définir le rôle et la fonction de chacun des acteurs de la Justice (juge, procureur, huissier, avocats...) et d'exposer la réalité d'une audience au Tribunal. Les juristes détaillent la façon dont s'applique la Justice afin de permettre une meilleure compréhension de cette dernière par les élèves. Ils analysent et déconstruisent les stéréotypes concernant la Justice, et fournissent les explications nécessaires sur les difficultés qu'elle rencontre et sur les jugements rendus.

Les sentiments d'injustice, d'impunité, ou au contraire la perception de sévérité éprouvés par les jeunes, peuvent alors être nuancés, voire disparaître, grâce aux explications apportées.

Dans un premier temps, les juristes de l'ADEJ présentent le fonctionnement de la Justice en mettant en évidence son rôle protecteur et régulateur au sein de notre société. Ils soulignent les différents champs de la Justice : civile, pénale et administrative et montrent la participation directe ou indirecte des citoyens à son fonctionnement.

Puis, un focus est fait concernant la Justice pénale, et notamment les spécificités de cette justice adaptée aux mineurs.

Enfin, la vidéo d'une audience, filmée au Tribunal correctionnel de Marseille à l'occasion du jugement d'un délit, est présentée à la classe. La place est alors laissée au débat afin de répondre aux questions suscitées par la vidéo et les propos des intervenants.

Un livret reprenant les notions essentielles de l'action et illustré par des schémas explicatifs, est remis aux élèves à la fin de l'intervention.

# Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité

## Différents, et alors ?

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo+Débat	12-16 ans	2h

En partant de courts-métrages provenant de la vidéo « 12 regards sur le racisme au quotidien », nous abordons les thèmes des différences, du racisme et des discriminations.

Une explication des différences entre origine, nationalité et religion permet d'amener à la définition du racisme et des discriminations.

Les objectifs sont de susciter le débat sur ces questions afin de mettre en perspective les idées reçues relatives à ces notions, et de reposer le cadre de la Loi.

Les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations, ainsi que les recours possibles lorsque l'on en a été victime, sont également présentés.

## Les autres, ça m'est égal ?

Description	Public visé	Durée d'animation
Exposition	14-18 ans	2h

L'animation a pour support une exposition réalisée par 2 classes de 3ème du collège E. Quinet à Marseille, à l'issue d'un travail avec leur professeur d'arts plastiques. Un graphiste illustrateur a mis en images les propositions des élèves et leurs perceptions des discriminations. Les juristes de l'association l'ont agrémenté de jurisprudence, de lois et d'informations pratiques.

L'exposition illustre tous les types de discriminations (selon le sexe, le handicap, les origines, l'orientation sexuelle...) et les domaines dans lesquels elles s'exercent (logement, travail, apprentissage, accès aux biens et aux loisirs...).

L'animation se déroule en plusieurs temps.

Tout d'abord il s'agit d'interpeller sur les représentations et stéréotypes qui sous-tendent les discriminations à partir des images et des textes de l'exposition.

Ensuite sont données des informations et des explications concernant les lois visant à lutter contre les discriminations, afin de permettre une bonne connaissance de ces dernières et de les comprendre au travers d'exemples de jurisprudence.

Puis les juristes de l'ADEJ abordent les moyens de défendre les droits des victimes, en fournissant toutes les informations sur les démarches à accomplir et les structures en mesure de venir en aide dans ces situations.

Enfin, il s'agit de faire prendre conscience de la gravité de ces infractions et de faire connaître les sanctions encourues si l'on commet une discrimination, quelle qu'elle soit.

L'enjeu à long terme est de faire évoluer les mentalités, de tendre vers l'acceptation des différences sans qu'elles ne suscitent de hiérarchisation, et de permettre une égalité de fait entre les individus.

## D'égal à égale : formules contre les stéréotypes

Description	Public visé	Durée d'animation
Site Internet	9-18 ans	9-10 ans : 1h30 11-18 ans : 2h

Le support interactif en ligne est accessible via le site internet de l'ADEJ et permettra aux collégiens d'y retourner ultérieurement pour des questions plus en lien avec des problématiques de lycéens. Une partie est également réservée aux élèves d'écoles primaires.

Cet outil propose d'échanger et de travailler sur les représentations de genres et sur les relations filles/garçons. Il contient des informations juridiques et de jurisprudence accessibles aux écoliers, collégiens et lycéens.

Les objectifs de l'intervention sont d'échanger sur le principe d'égalité hommes-femmes et d'apprendre à déconstruire les stéréotypes.

Le site internet propose différentes images, saynètes, situations, publicités... qui permettent de travailler différemment en fonction des âges.

Ainsi, en nous appuyant sur les représentations et propos des jeunes, nous les amenons à développer leur esprit critique et à remettre en cause certaines idées reçues.

Enfin, une partie du site incite à aborder les relations filles/garçons ainsi que les notions de consentement et de majorité sexuelle.

## Kiffer/qui fait l'autre ?

Description	Public visé	Durée d'animation
Bande dessinée	12-18 ans	2h

L'outil consiste en une B.D. servant de support pour aborder les relations filles/garçons. Elle propose plusieurs saynètes présentant des situations que les jeunes peuvent quotidiennement rencontrer dans leurs relations avec l'autre sexe. Le sexisme et les violences y sont abordés en lien avec leurs réponses juridiques.

L'objectif est d'améliorer ces relations, de donner des clés de compréhension pour la relation avec l'autre et de fournir les informations afférentes aux conséquences de certains actes pouvant être sanctionnés juridiquement.

L'image, les dialogues et parfois l'humour sont les moyens que nous choisissons pour traiter ces thèmes difficilement abordables avec les adolescents. Cela favorise l'émergence du dialogue de la part des jeunes pour laisser la place au débat.

Chaque saynète de la BD permet d'instaurer un débat sur les thèmes suivants :

- Saynète 1 : les représentations de genre, les stéréotypes, les droits des femmes et le principe d'égalité.
- Saynète 2 : le consentement, les agressions sexuelles, le viol, la majorité sexuelle.
- Saynète 3 : la liberté d'expression, les modes différentiels de communication.
- Saynète 4 : le sexisme, les discriminations à caractère sexiste.
- Saynète 5 : l'influence du groupe.
- Saynète 6 (ajoutée en 2016) : les relations sur Internet, le harcèlement et les questions de réputation.

# Citoyenneté

## Citoyenneté : quel âge as-tu ?

Description	Public visé	Durée d'animation
Support Powerpoint + affiche	11-16 ans	2h

- « Qu'est-ce que la citoyenneté ? »
- « Mais d'abord, à partir de quel âge suis-je un citoyen ? »
- « Comment peut-on exercer la citoyenneté et à quel âge ? »
- « Et dans l'Europe et dans le monde, est-ce que je suis aussi un citoyen ? »
- « Qu'est-ce qu'être un citoyen actif et engagé ? »

Autant de questions auxquelles les juristes de l'ADEJ se proposent de répondre.

Les objectifs de l'intervention sont donc de mieux comprendre la citoyenneté, et les différentes possibilités de l'exercer. Les juristes de l'ADEJ en expliquent les grands principes et exposent des cas concrets concernant les âges à partir desquels de nouveaux droits et devoirs nous impliquent de plus en plus dans nos choix citoyens.

Les libertés, l'égalité et la fraternité sont également abordées à la fois au niveau des droits individuels et collectifs, et de leur exercice au sein d'une société démocratique.

Une affiche principale et un diaporama Powerpoint déclinent les principaux moyens d'exercer sa citoyenneté par thèmes (s'engager, étudier, s'exprimer, se déplacer, droit de vote, mandats électifs et représentatifs...).

## Je, tu, il... nous exerçons nos libertés

Description	Public visé	Durée d'animation
Support interactif Powerpoint	11-16 ans	2h

Cette action vise à présenter les principes fondateurs de la République démocratique française : les libertés et la manière de les utiliser, l'égalité et les moyens mis en œuvre pour qu'elle soit effective, la fraternité et les dispositifs qui contribuent à son fonctionnement. Elle a pour objectif de faire mieux comprendre l'exercice des libertés de chacun en collectivité, et permet d'échanger avec les jeunes sur toutes les dimensions de la citoyenneté.

L'exercice de la citoyenneté nécessite au préalable un apprentissage des libertés. A partir des images figurant sur le support utilisé, nous sollicitons les élèves sur leur perception des libertés, de l'égalité et de la fraternité. Nous leur expliquons alors les principes fondamentaux du système démocratique français, pour montrer comment les libertés s'articulent dans une démocratie. Toute liberté n'est pas absolue et il arrive que les libertés individuelles et collectives soient en contradiction : c'est pourquoi la loi impose des limites pour protéger les individus.

Ensuite, le principe d'égalité est développé. La laïcité est également définie ici comme constitutive et garante à la fois de l'égalité et des libertés individuelles. Afin que l'égalité soit effective, la loi prévoit un cadre permettant de lutter contre le racisme et les différentes formes de discriminations, que nous exposons aux élèves.

Enfin, ces principes favorisent la fraternité nécessaire au bon fonctionnement de la société. Ainsi, le système solidaire français est présenté à travers des exemples concrets : le droit à l'instruction, la santé, la retraite, les aides sociales... ce qui explique l'existence des contributions financières et leur utilisation pour l'intérêt général.

Un livret pédagogique qui récapitule les thèmes abordés est remis à chaque élève.

## Changement majeur

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Support interactif</i>	<i>A partir de 16 ans</i>	<i>2h</i>

Le passage à la majorité est un cap important dans la vie des jeunes. Il suscite presque toujours de l'enthousiasme mais parfois aussi de nombreuses questions. Le but de cette animation est de donner le maximum d'informations pratiques pour faciliter cette transition.

A travers les 7 thématiques suivantes, les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les changements qui s'opèrent en termes de droit dans la vie quotidienne des jeunes :

↳ Citoyenneté, Famille, Justice, Argent, Contrats, Santé et Sexualité.

Devant le grand nombre de questions soulevées par les jeunes, très souvent les 7 thèmes ne peuvent pas tous être détaillés : nous partons donc toujours de l'intérêt des jeunes en leur faisant choisir les thèmes qu'ils souhaitent voir traités en priorité. Le support interactif permet d'entrer dans chaque thématique en détail et de passer aisément de l'une à l'autre :

A la fin de l'intervention, un livret « pass' à la majorité » est remis à chaque élève. Ce livret reprend les différents thèmes abordés sous forme de résumés accompagnés de modèles de lettres et de renseignements pratiques.

## Je(u) suis citoyen !

Description	Public visé	Durée d'animation
<i>Jeu de rôle</i>	<i>13-16 ans</i>	<i>3h</i>

Les objectifs de l'intervention sont de mieux comprendre le système législatif et démocratique français, de mieux connaître les lois et la différence entre origine, nationalité et religion. C'est également une initiation à la prise de position, à l'argumentation, au sentiment d'être citoyen à part entière.

L'intervention consiste en l'animation d'un débat entre les élèves, préalable au vote d'une loi. Les élèves jouent les rôles des parlementaires lors de la discussion et du vote de la loi.

Il est tout d'abord expliqué aux élèves le fonctionnement du pouvoir législatif en France : vote direct/indirect, définition d'un mandat, différence entre fonction et métier, et explication des rôles du Chef d'Etat, Premier ministre, ministres, députés et sénateurs. Cela permet de définir le mode d'élaboration de la loi, de mettre en avant la séparation tripartite des pouvoirs en France et d'explicitier les notions de dictature et de démocratie.

Ensuite, nos juristes font l'état des lieux concernant le droit à la différence, la liberté d'expression, la liberté de conscience et la laïcité. Nous exposons également le principe de la séparation de l'Etat et des différents cultes.

Enfin, nous demandons aux jeunes de trouver un sujet de loi sur lequel débattre : s'ils n'ont pas d'idée, 3 propositions de lois leur sont présentées (loi sur la discrimination positive, sur le port de l'uniforme en milieu scolaire, sur l'imposition d'une religion d'Etat...). Ils en choisissent une, et en préparent la discussion. Pour ce faire, ils sont divisés en deux groupes, encadrés par les intervenants. En général, ils choisissent le Président de l'Assemblée nationale, chargé de répartir les temps de parole entre les groupes de façon équitable. L'enjeu du vote de la loi est important puisqu'il concerne la vie quotidienne des citoyens. Chaque groupe, ayant désigné un porte-parole, va défendre sa position, proposant une argumentation. Pour finir, le Président de l'Assemblée Nationale clôture les débats et fait procéder au vote à bulletins secrets.

Au terme de la séance, nous remettons aux élèves un livret « Je(u) suis citoyen ! » qui regroupe l'ensemble des informations qui ont été exposées.

## **Emploie tes droits !**

<b>Description</b>	<b>Public visé</b>	<b>Durée d'animation</b>
<i>Support interactif Diaporama Powerpoint + vidéos</i>	<i>A partir de 16 ans</i>	<i>2h</i>

Dans un monde du travail en pleine mutation, reflet d'une période économique difficile, il est apparu pertinent d'offrir aux jeunes le moyen de s'informer au moment où ils s'insèrent dans la vie professionnelle.

Les intervenants de l'ADEJ proposent de présenter les enjeux liés au Droit du travail, tant du point de vue du salarié que de celui de l'employeur.

Le but est d'expliquer aux jeunes qu'à chaque étape de leur parcours professionnel, qu'ils soient en recherche d'emploi, salariés ou même employeurs, il existe des droits et des devoirs.

Les juristes animent l'intervention en illustrant leurs propos à l'aide d'une présentation Powerpoint entrecoupée de vidéos réalisées par des jeunes dans le cadre du projet de forum d'accès au droit des jeunes, coordonné par le CDAD.

Ils commencent par définir ce qu'est un contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur puis diffusent une vidéo intitulée : « Les règles inhérentes au contrat de travail », qui montre l'importance du respect des règles de sécurité.

Ils expliquent ensuite les spécificités des différents contrats de travail (CDI, CDD...).

Par la suite, les juristes exposent les modes de rupture du contrat de travail en fonction de leur type (CDI ou CDD) et l'illustrent par une vidéo simulant un entretien préalable au licenciement. Ils expliquent la procédure de licenciement, les intervenants et la procédure prud'homale en cas de litige.

Pour terminer, un faux contrat de travail est distribué ou projeté afin de récapituler les thèmes abordés et dialoguer avec le public.

# Droit et milieu scolaire

## Questions de violences

Description	Public visé	Durée d'animation
Vidéo + débat	12-14 ans	2h

Cette intervention s'inscrit dans une optique de prévention des violences en milieu scolaire. L'ADEJ propose de donner une qualification juridique aux actes de violence en se référant au règlement intérieur et à la Loi.

L'objectif est de permettre tout d'abord aux enfants de pouvoir s'exprimer librement à propos de la violence (sous toutes ses formes) au sein des établissements scolaires. Puis, il s'agit de les informer que certains comportements sont interdits, à la fois par le règlement intérieur mais aussi par la Loi.

Il s'agit tout d'abord de débattre avec les élèves sur le thème de la violence à l'école. Pour ce faire, trois courts-métrages leur sont présentés : ces vidéos sont le résultat d'un projet réalisé avec les élèves d'une classe de 4ème du collège Miramaris de Miramas, qui ont choisi de mettre en scène les thèmes des vols, des bagarres et des agressions sexuelles. Ils ont imaginé eux-mêmes les scénarios et interprété les différentes saynètes.

Dans un second temps, à partir des réactions suscitées, nous élargissons le débat à d'autres formes de violences rencontrées au collège (violences verbales comme les insultes, la diffamation, le harcèlement moral...). Puis, nous envisageons les suites tant pour les victimes que les auteurs, ces conséquences pouvant être de plusieurs types : sanctions disciplinaires internes à l'établissement, sanctions judiciaires si une plainte a été déposée.

Ainsi, les phénomènes de banalisation des violences et de culpabilité des victimes peuvent être discutés, et l'image parfois négative qu'ont les jeunes du fait d'être victime est remise en question.

# Pour en savoir plus sur l'A.D.E.J...

## **Les origines de l'A.D.E.J.**

Les enfants et les jeunes connaissent trop peu souvent leurs droits et ne comprennent pas toujours le sens de leurs obligations. Cela entraîne chez les plus fragiles ou les plus en difficulté un sentiment d'injustice et une négation de ce que représentent la loi et le droit, pourtant facteur de lien social.

L'A.D.E.J est née de ce constat d'une méconnaissance par les jeunes de leurs droits et des moyens de les exercer.

Créée en 1995, l'A.D.E.J. regroupe des magistrats, des membres de la communauté éducative, des avocats, des travailleurs sociaux, engagés à assurer une présence plus proche du droit, à le rendre plus accessible, plus « quotidien » pour les enfants et les jeunes.

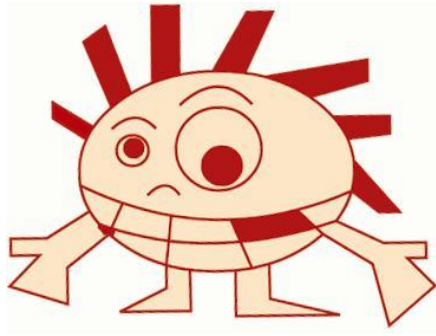
## **L'objectif de l'A.D.E.J.**

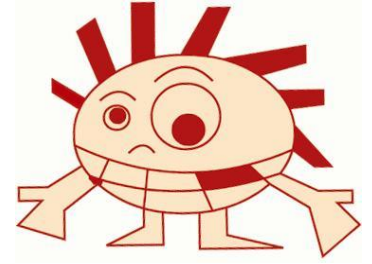
L'A.D.E.J. a pour objet de favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté des enfants et des jeunes. Elle a pour mission de développer toute action permettant aux jeunes de mieux connaître leurs droits et devoirs, de leur donner des repères et d'appréhender leur citoyenneté.

L'objectif de l'A.D.E.J. se définit autour de deux types d'actions :

1. Information et formation des équipes éducatives des établissements scolaires et sociaux, relais de l'action auprès des enfants et des jeunes.
2. Animation d'outils d'éducation à la loi et à la citoyenneté et aide à l'élaboration de projets éducatifs autour des droits de l'enfant, des questions de justice...







# Association A.D.E.J.

## Accès au Droit des Enfants et des Jeunes

4, rue Paradis  
13001 Marseille  
(Métro Vieux-Port)

Tél : 04.86.77.65.44  
Fax : 04.91.50.87.81

[www.adej.org](http://www.adej.org)

association.adej@wanadoo.fr



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Provence-Alpes-Côte d'Azur



FONDATION CMA CGM